

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 septembre 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2018	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 46

**Séance du mercredi 26 septembre 2018**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 26 septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE  
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU  
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Nicolas SORET  
M. Jean-Pierre BARRET, procuration à M. Christian ROTILIO  
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND  
M. Benoît HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ  
M. Laurent CHAT, procuration à M. Gérard VERGNAUD  
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS  
M. Richard ZEIGER  
M. Alain PETER  
M. Bernard DUGOURGEOT  
M. Bruno JAN



SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

**Objet : création d'emplois et régularisation administrative**

**Objet : création d'emplois et régularisation administrative**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, il appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Président informe la nécessité de recruter du personnel non titulaire afin de faire face à un accroissement d'activité et/ou de vacance de poste dans l'attente de recrutement de fonctionnaire

Ces postes concernent :

- pour l'office du tourisme : un agent à temps complet, dans le cadre de l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire » dont les missions seront les suivantes :

. préparer le dossier « label pays d'Art et d'Histoire » à présenter au Ministère de la Culture (dossier qui comprend bilan de la ville d'Art et d'Histoire pour Joigny, présentation du PLUI, partie patrimoine)

. état des lieux du patrimoine sur tout le territoire de la CCJ

. proposition d'animations sur le territoire.

Le niveau de rémunération est fixée à l'indice brut 429, indice majoré 379 du grade de rédacteurs territoriaux ;

- pour le service financier : un adjoint au directeur financier, à temps complet dont le niveau de rémunération est fixée à l'indice brut 635, indice majoré 532 du grade des attachés territoriaux ;

- pour le service des marchés publics : un agent à temps complet pour une période de 11 mois afin de palier au mi-temps thérapeutique d'un agent et de renforcer le service. Le niveau de rémunération est fixée à l'indice brut 349, indice majoré 327 du grade des adjoints administratifs territoriaux ;

- Un agent pour l'entretien des locaux de la CCJ, du RAM et du service technique, à temps non complet (10 heures hebdomadaires) et dont la rémunération est fixée à l'indice brut 347, indice majoré 325 du grade des adjoints techniques territoriaux ;

- Nomination en qualité de fonctionnaire d'un agent contractuel sur le grade d'adjoint technique, qui assure les fonctions de gestionnaire de la redevance incitative au sein de la collectivité.

Vu l'exposé du Président,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** la création des postes énumérés ci-dessus,

- **approuve** le niveau de rémunération proposée et le temps de travail de chaque poste,

- **décide** la suppression du poste de rédacteur non titulaire,

- **décide** en conséquence de modifier le tableau des effectifs,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **autorise** le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.



Pour copie conforme,  
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the top.

Nicolas SORET

Date de réception  
par la Sous-préfecture : 16/10/2018

Date de publication : 16/10/2018

